

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 1^{er} juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Halle des 5 fontaines à DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Catherine CREPIN, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Dominique TRELA, Françoise THOMAS, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Hervé FRACHISSE et Hubert REINICHE **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Daniel BOUR, Catherine CLAYEUX, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Cédric PERRIN, Gilles PERRIN, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Jean Michel TALON, Jérôme TOURNU, et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Daniel BOUR à Robert NATALE, Hamid HAMLIL à Anaïs MONNIER, Frédéric ROUSSE à Françoise THOMAS, Jean-Louis HOTTLET à Hubert REINICHE, Gilles COURGEY et Chantal BEQUILLARD à Thomas BIETRY, Jean-Michel TALON à Christian RAYOT, Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE.

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers | |
|---------------------|------------------|-----------------------|----|
| Le 21 juin 2021 | Le 21 juin 2021 | En exercice | 50 |
| | | Présents | 34 |
| | | Votants | 40 |

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean RACINE est désigné.

2021-05-09 Convention relative aux travaux dans le cadre du projet « Restauration de l'Allaine » dans la traversée de Delle entre la commune de Delle et la Communauté de communes du Sud Territoire

Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ

Vu la délibération 2017-06-31 en date du 28 Septembre 2017 portant décision de la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations,

Vu la délibération 2019-04-05 en date du 23 Mai 2019 portant sur la convention relative à la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux dans le cadre du projet « restauration de l'Allaine » Tronçon 1 centre-ville de de Delle,

Vu la délibération 2021-04-14 en date du 20 Mai 2021 portant sur l'attribution du marché de travaux pour les travaux de restauration de l'Allaine dans la traversée de Delle,



Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la communauté de Communes du Sud Territoire a en projet de restaurer la rivière de l'Allaine. Ce projet, divisé en plusieurs tronçons, devrait voir le jour entre 2020 et 2025. Le premier tronçon concerne la traversée de Delle, entre les deux parties déjà restaurées dans le cadre du contrat rivière 2010-2015. Le tronçon s'étend donc de l'amont du pont de la 1ère armée à l'amont de la zone des Bretiloux.

Sur ce tronçon, la ville de Delle est propriétaire d'une passerelle piétonne qu'elle envisage de remplacer compte tenu des problèmes d'écoulement.

Afin d'avoir une cohérence entre les deux projets, et dans la continuité d'une maîtrise d'œuvre réalisée en commun et faisant déjà l'objet d'une précédente convention, il est proposé de réaliser des travaux en commun.

Suite à la Commission d'Appel d'Offre du 20 mai 2021, l'entreprise CLIMENT a été retenue pour réaliser les travaux de restauration de rivière. La partie « Aménagements urbains » sera quant à elle assurée par l'entreprise BERDA en sous-traitance de CLIMENT.

Le montant provisoire des travaux s'établit à 342 506.75 € HT décomposé comme suit :

- **252 765.75 €HT** pour la partie « restauration de rivière »
- **89 741 €HT** pour les aménagements urbains (passerelle piétonne et abords).

La CCST prend en charge financièrement les frais des travaux. La CCST refacture ensuite à la Commune de Delle les dépenses engagées liées à la rémunération spécifique aux aménagements urbains (passerelle piétonne et cycle et abords). Les facturations seront effectuées annuellement jusqu'au solde du marché et le prix final sera arrêté selon le Décompte Global Définitif.

Les factures établies par la CCST seront Toutes Charges Comprises, à charge pour la commune de Delle de récupérer le FCTVA.

Un exemplaire de la présente convention est annexé à ce rapport.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'autoriser le Président à signer la convention pour les travaux précités avec la Commune de Delle.**

Annexe : modèle de convention.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

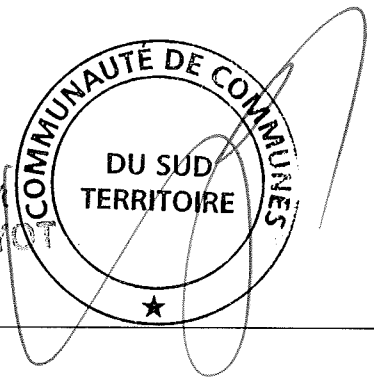
Et publication ou notification le LUNDI 12 JUL. 2021

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT



Le Président
Christian RAYOT



Convention relative aux travaux dans le cadre du projet « Restauration de l'Allaine » dans la traversée de Delle entre la commune de Delle et la Communauté de Communes du Sud Territoire

Entre

La Communauté de Communes Sud Territoire, représenté par son Président en exercice, Monsieur Christian RAYOT, habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Communautaire en date du 2021,

Et

La Commune de Delle, représenté par son Maire, Madame Sandrine LARCHER, habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du ...2021,

Il a été convenu ce qui suit :

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la communauté de Communes du Sud Territoire a en projet de restaurer la rivière de l'Allaine. Ce projet, divisé en plusieurs tronçons, devrait voir le jour entre 2020 et 2025. Le premier tronçon concerne la traversée de Delle, entre les deux parties déjà restaurées dans le cadre du contrat rivière 2010-2015. Le tronçon s'étend donc de l'amont du pont de la 1ère armée à l'amont de la zone des Bretilloux.

Sur ce tronçon, la ville de Delle est propriétaire d'une passerelle piétonne qui pose problèmes en cas de crue, du fait d'un tablier positionné trop bas. L'écoulement de la rivière s'en trouve limité, ce qui entraîne des débordements sur la rue adjacente. Par ailleurs, la passerelle favorise la formation d'embâcles dont l'accumulation pourraient mettre à mal sa solidité. La Ville de Delle prévoit de remédier à ces problèmes en remplaçant cette passerelle.

Afin d'avoir une cohérence entre les deux projets, et dans la continuité d'une maîtrise d'œuvre réalisée en commun et faisant déjà l'objet d'une précédente convention, il est proposé de réaliser des travaux en commun.

Suite à la Commission d'Appel d'Offre du 20 mai 2021, l'entreprise CLIMENT a été retenue pour réaliser les travaux de restauration de rivière. La partie « Aménagements urbains » sera quant à elle assurée par l'entreprise BERDA en sous-traitance de CLIMENT.

Le montant provisoire des travaux s'établit à 342 506.75 € HT décomposé comme suit :

- **252 765.75 €HT** pour la partie « restauration de rivière »
- **89 741 €HT** pour les aménagements urbains (passerelle piétonne et abords).

La CCST prend en charge financièrement les frais des travaux. La CCST refacture ensuite à la Commune de Delle les dépenses engagées liées à la rémunération spécifique aux aménagements urbains (passerelle piétonne et cycle et abords). Les facturations seront effectuées annuellement jusqu'au solde du marché et le prix final sera arrêté selon le Décompte Global Définitif.

Les factures établies par la CCST seront Toutes Charges Comprises, à charge pour la commune de Delle de récupérer le FCTVA.

Le Maire,

Mme Sandrine LARCHER

Le Président,

M. Christian RAYOT